1er tour

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE

5e CIRCONSCRIPTION DE FOUGÈRES

Élections Législatives du 5 Mars 1967



Électrices,

Électeurs,

Le 5 mars prochain vous voterez pour choisir votre député.

Votre avenir dépendra de votre choix. L'homme que vous désignerez sera chargé à la fois de faire voter les lois pour l'ensemble du pays et de défendre, chaque jour, vos intérêts et ceux de votre région.

Ce vote déterminera en même temps, ce que sera le prochain Gouvernement. Celui-ci doit être stable et appuyé sur une majorité solidement unie.

Par ce vote vous pourrez surtout marquer votre reconnaissance et votre appui au Général de Gaulle.

La France a besoin de **paix, de stabilité, d'indépendance et de progrès.**

La Ve République les a apportés.

Pour la première fois, depuis bien longtemps, la France est en paix et les familles françaises ne s'inquiètent plus pour leurs enfants.

La France a retrouvé, avec l'indépendance et l'équilibre économique, un prestige incontesté.

L'inflation stoppée, les finances bien gérées, une monnaie saine, ont permis le développement du progrès social et économique.

Il reste cependant beaucoup à faire et le Gouvernement de la Ve République a prouvé, par son unité, qu'il était capable de poursuivre et d'améliorer l'œuvre entreprise grâce à la stabilité retrouvée.

Les oppositions de toutes sortes vous offrent soit le retour à l'instabilité, soit le retour à la dépendance étrangère, soit la critique systématique et l'ingratitude à l'égard du **Général de Gaulle,** auquel **73 %** des électeurs et électrices de la région de Fougères ont fait confiance en décembre 1965

Votre arrondissement a besoin, pour son développement, d'un député dynamique, efficace, influent et expérimenté.

C'est à son œuvre que l'on juge un homme.

Celle de **Michel COINTAT** parle pour lui.

Directeur Général à l'Agriculture, il a pu, depuis 5 ans, proposer successivement la loi complémentaire d'orientation, la loi du 2 août 1962 qui permet d'aider efficacement l'enseignement privé agricole, les textes et les décisions sur l'organisation économique, sur l'amélioration de l'élevage et le marché de la viande.

Responsable des industries alimentaires, président d'une société d'aménagement régional, il est également spécialiste des implantations industrielles.

Chef de la Délégation française à Bruxelles, il a contribué à la construction de l'Europe des Six.

Candidat dans la circonscription de Fougères, il a déjà obtenu 70 logements complémentaires. Il a fait accorder une subvention de 30 % pour le marché aux bestiaux. Il a contribué à faire approuver un nouveau marché pour les granitiers.

Tous ceux qui se sont adressés à lui (48, rue de Laval, Fougères - Tél. 10-26) savent que leur problème a été soigneusement étudié et, le plus souvent, réglé.

Résolu à prendre en main le destin, trop longtemps délaissé, du pays fougerais, il veut :

— **développer l'activité industrielle** dans la ville de Fougères et les gros bourgs. L'expansion démographique, basée sur la progression des activités économiques, est le seul moyen d'assurer la prospérité du commerce ;

— résoudre les **difficultés des granitiers** par la découverte de nouveaux débouchés ;

— contribuer à **l'amélioration du sort des agriculteurs** par l'accroissement des revenus, **par la défense et le maintien de l'exploitation familiale,** la modernisation de l'élevage, la diminution des charges ;

— défendre et développer **l'artisanat rural** qui demeure indispensable ;

— améliorer les **ressources des vieilles personnes,** ressources qui, malgré les efforts déjà réalisés par le Gouvernement, sont encore insuffisantes.

Son but est d'implanter de nouvelles entreprises pour assurer la sécurité de l'emploi chez les salariés, et afin d'éviter que les jeunes ne s'expatrient dans l'anonymat des grandes villes.

Il pourra d'autant mieux le faire que, élu, la loi l'obligera à démissionner de ses fonctions officielles.

Il consacrera ainsi **100 % de son temps** à l'exercice de son mandat, ce qui n'est pas le cas de ses principaux concurrents.

L'œuvre de redressement et de progrès social, commencé par le Chef de l'Etat en 1958, doit être poursuivie et améliorée à tout prix. Le Comité d'Action pour la V[e] République a désigné, comme candidat unique pour la circonscription de Fougères, **Michel COINTAT** assisté du Docteur **A. BEAUVERGER,** son remplaçant éventuel.

En votant pour Michel COINTAT vous voterez, comme en 1965, pour le Général de Gaulle, pour la stabilité, pour la paix et pour le progrès.

En votant pour Michel COINTAT, seul candidat de la V[me] République, vous voterez pour l'efficacité et pour le dynamisme.

VU, le candidat

Michel COINTAT

(45 ans)

Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Officier des Palmes Académiques

Remplaçant éventuel

A. BEAUVERGER

Docteur en Médecine

IMP. CHRONIQUE DE FOUGÈRES